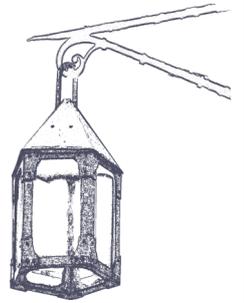




Photo de Geordy Peiro

LA LANTERNE

Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac
N° 17 - NOVEMBRE 2020



LE MOT DU MAIRE



Presque six mois se sont écoulés depuis notre prise de fonction.

Après la prise de connaissance des dossiers comme : parking Capeyrou, traversée de Beynac, PLUI, points de collectes des ordures ménagères, CCSPN.....l'entretien courant, comme par exemple la mise aux normes sécurité incendie et gaz de la salle des fêtes, la réalisation d'aménagements qui figuraient dans notre programme (l'aire de pique-nique sur le terrain Gouzot et la zone bleue à la Balme), nous avons souhaité donner la parole aux beynacois.

Le 23 septembre nous avons reçu les commerçants à la salle polyvalente. La quasi-totalité d'entre eux ont répondu présent. Ils ont été nombreux à saluer l'ouverture du parking en herbe du Capeyrou qui a permis d'accueillir les touristes français venus en grand nombre en juillet et en août ; ils ont pu ainsi sauver en partie leur saison touristique. Lors de cette rencontre, de nombreux sujets furent abordés : la signalisation, le stationnement des camping-cars, la zone bleue, les enseignes, sans oublier le long feuilleton des travaux de finition de la traversée de Beynac. A ce sujet il est utile de rappeler que si, le 31 mai 2017, les services du Département n'en avaient pas été empêchés, ces travaux seraient déjà terminés depuis 3 ans. Lors de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2020 nous avons convenu de stopper les procédures judiciaires avec le Département, de reprendre le dossier pour finaliser le chantier avant la fin de l'année et de redemander les subventions perdues par la collectivité de Beynac et Cazenac. Pour ne pas pénaliser les professionnels du tourisme nous avons demandé au Département d'attendre la fin de la grosse saison touristique avant de démarrer les travaux.

A l'issue de cette réunion « Commerces » nous avons convenu de nous revoir au moins une fois par an.

Le vendredi 25 septembre nous avons organisé une réunion « Animations » qui a rassemblé une trentaine de personnes. Les idées et les propositions n'ont pas manqué et il a été convenu de créer un Comité des Fêtes ce qui fut fait le 6 octobre lors d'une autre réunion et Pascal Trémoulet en a été nommé président.

Toutes les associations étaient représentées par leurs présidents et autres : Amicale laïque, Comité de Jumelage, BeynamicaZ, la Boule Beynacoise, le Groupement des Chasseurs.

Par ces actions et ces rencontres nous souhaitons resserrer les liens entre les habitants et améliorer le vivre ensemble.

En attendant des jours plus heureux que la période que nous vivons, prenez soin de vous et de vos proches.

Comité des Fêtes de Beynac et Cazenac, la flamme est rallumée

Le vendredi 25 septembre la municipalité a organisé une réunion « Animations » qui a rassemblé une trentaine de personnes. Les idées et propositions n'ont pas manqué, toujours en gardant à l'esprit qu'ensemble, nous pouvions fédérer un mouvement fort pour animer notre village grâce au bénévolat, mais également au soutien financier et matériel de la commune. Plusieurs idées ont été avancées et, pour parvenir à redynamiser ce secteur de l'animation, les participants ont convenu de créer un nouveau Comité des Fêtes ayant pour seul objectif de rassembler le plus grand nombre afin de travailler sur un projet d'animation de Beynac et Cazenac.

Ce qui fut décidé le 6 octobre, lors d'une autre réunion, avec la constitution du bureau et l'élection de son Président :

Président Pascal Trémoulet, Vice-Président : Thierry Laurier, Secrétaire : Frédéric Bérubé, Secrétaire Adjoint : Martial Dexet, Trésorier : Claudie Diou, Trésorier Adjoint : David Chausse.

Enrique Plasencia sera le coordinateur entre le Comité des Fêtes et les commerçants.

La première décision de ce bureau a été de faire un Marché de Noël, dans la salle polyvalente, les 28 et 29 novembre prochain, mais au vu de la conjoncture sanitaire cette manifestation n'a pas été autorisée par la Préfecture.

Une grande Dame de Beynac nous a quittés



Le 19 septembre Serge Parre représentait la commune à la maison de retraite de Domme pour fêter le centième anniversaire de Renée Bonnet qui fut durant plusieurs décennies la patronne emblématique de l'hôtel-restaurant de Beynac qui porte son nom.

A la tête de cette Maison qui comptait parmi les tables les plus réputées du Périgord, Mlle Bonnet contribua largement au renom de Beynac.

Cet hôtel-restaurant est aujourd'hui fermé, mais résonnent encore la voix de Renée Bonnet la maîtresse des lieux et celle des personnalités qui ont fréquenté son établissement : Line Renaud, Joséphine Baker, Paul Eluard, André Maurois, Paul-Emile Victor, Vincent Auriol, René Coty, le Prince Charles, Brigitte Bardot, Michel Simon ... La voix de Georges Simenon, en avril 1938, rejoignant la chambre 26, côté jardin, pour écrire son roman « *Le coup de vague* ». Dans le précieux livre d'or de l'hôtel, après chaque signature Mlle Bonnet aimait rajouter un commentaire, une anecdote. Après le passage de Jean Gabin elle avait noté : « *Après avoir dégusté les spécialités maison, foie d'oie et galantine de dinde truffée, cous d'oie farcis, friture de goujons et lièvre à la royale, il demanda qu'avant le dessert on lui serve une entrecôte grillée cèpes bordelaise* ».

Mademoiselle Bonnet, votre sourire, votre gentillesse, votre grande connaissance et votre passion pour Beynac, votre passion pour Beynac nous manquent déjà.

Nouveau confinement

Si l'entrée en vigueur des mesures de confinement est une réalité depuis ce vendredi 30 octobre, un rappel des règles de ce confinement semble nécessaire.

Contrairement à certaines affirmations, ce confinement n'est pas moins strict que le premier. Si certains secteurs d'activité peuvent continuer à exercer et si les écoles sont ouvertes durant cette période, contrairement au confinement précédent, les règles de déplacements et de sorties sont exactement les mêmes pour tous les Français.

La première d'entre elles concerne la sortie de votre domicile. Précisée par le décret n° 2020-1310 du jeudi 29 octobre, elle doit être justifiée et se faire avec une attestation de déplacement dérogatoire.

Il est important de rappeler que, dans de tels moments, la civilité et la bienveillance ne sont pas de vains mots... Prenez soin de vous les uns les autres et n'hésitez pas à prendre régulièrement des nouvelles des personnes fragiles de votre voisinage en les appelant et en nous signalant d'éventuels problèmes. Des attestations de déplacement dérogatoire sont à votre disposition, dans les commerces et à la mairie. L'amicale laïque de Beynac et Cazenac va offrir un masque, à chaque enfant des écoles de Beynac, réalisé par des bénévoles de Beynac. Nous les en remercions. Pour toute urgence, vous pouvez contacter la mairie ou l'adjoint en charge du social : Florence Vigier 06 82 91 51 62

Des masques en tissu pour adultes, venant de la COM/COM, sont disponibles à la Mairie.

Durant ce confinement, nous vous rappelons que vos commerces de proximité de Beynac restent ouverts et peuvent, pour certains, effectuer des livraisons à domicile : la pharmacie, la boucherie, l'épicerie Vival, la boulangerie Lucco, la Maison Lemberet et la vinothèque de Beynac. Rapprochez-vous de certains restaurateurs qui vont faire des plats à emporter.

Ils ont besoin de vous et vous avez besoin d'eux.

La paix enfin retrouvée entre la Commune et le Département



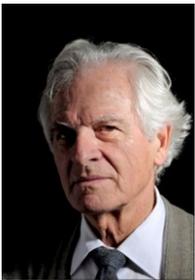
Le vendredi 6 novembre une convention a été officiellement signée entre la Commune et le Département. Des années de combats stériles, de procédures judiciaires coûteuses, ont retardé la finition des travaux de la traversée de Beynac et le versement de plus de 400 000 euros de subventions. Il était temps de retrouver des relations normales avec cette Collectivité Territoriale comme nous l'avons déjà fait avec la Communauté de Communes.

Le Maire, Serge Parre se disait « heureux de passer à une nouvelle ère de communication entre les deux collectivités » et le Président du Conseil Départemental rappelait « que si le maire précédent n'avait pas pris un arrêté municipal et ne s'était pas opposé physiquement au début des travaux, les travaux de la traverse seraient terminés depuis trois ans. Ça a été une mauvaise chose pour les habitants de Beynac d'abord, mais aussi pour ceux de la vallée ».

Le principe d'un accord valant mieux qu'un mauvais procès, la commune se désiste de son action contentieuse auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux et conclut un accord avec le Département sur la nature des travaux de sécurisation de la traversée de Beynac. Dans le même temps le Département s'engage à finaliser le revêtement définitif et prend à sa charge la totalité des travaux y compris les travaux importants de collecte des eaux pluviales de la rue la Balme car, à cause de la hauteur de la chaussée, lorsqu'un gros orage survient, le restaurant du Château est souvent inondé. Nous avons gagné à rouvrir le dialogue.

« Un seul homme peut déclencher une guerre mais il faut être deux pour faire la paix » Henry de Montherlant

Du fauteuil tulipe au monument de Beynac



(Image La Dépêche du 03/10/2014)

C'est sur un dessin du grand designer Pierre Paulin que fut réalisé le monument aux morts de Beynac, inauguré par Max Albospeyre en 1986. Le 15 mai 1982, Pierre Paulin et Maïa Wodzislawska se marient à Beynac-et-Cazenac. Mariage célébré par le maire de l'époque, son ami Philippe Rossillon.



Pierre Paulin (1927 - 2009) est l'un des plus grands designers français. Connu pour avoir fait entrer la modernité à l'Élysée ; il réalise du mobilier fonctionnel aux formes simples. De 1968 à 1972, Pierre Paulin participe à l'aménagement de l'aile Denon du Musée du Louvre et crée les sièges toujours en usage dans la Grande Galerie du Louvre (sièges borne, dos à dos, et face à face). Designer attiré de Georges Pompidou, il aménage en 1970/71 les appartements privés du Président à l'Élysée. Ses créations, devenues iconiques, sont exposées dans les plus grands musées à travers le monde : Centre Pompidou et Musée des Arts Décoratifs de Paris, MoMA de New-York, Victoria and Albert Museum de Londres, etc.

13 septembre, mobilisation pour Beynac



« A l'heure dite, la foule s'ébroue. Lent défilé qui vient s'agglutiner à l'entrée de Beynac, puis prend forme, s'engouffrant dans le goulet de la rue sous la falaise, noyant toute la route et aussi la passerelle surplombant le flot clair de la Dordogne. Où s'entrevoient des myriades de petits poissons, le nez contre le courant. Et comme la rivière, le cortège des élus et des citoyens s'écoulent à son rythme, comme le dit la Fable il « se hâte avec lenteur ». On nous a distribué à chacun une fourche faite d'un lourd bâton ébranché, entaillé en haut d'une fente maintenue ouverte par une petite cale, et c'est donc une foule armée de fourches, encore un symbole, qui maintenant couvre la traverse de Beynac, littéralement une marée humaine ! »

(Extrait J.J Ferrière « Les béatitudes du Croquant » - Essor Salardais 17/09/20)

Repas de fin de marchés



Le dernier marché des producteurs s'est terminé le 21 septembre par un repas improvisé entre les élus et les producteurs. Ces derniers se sont dits très satisfaits du déplacement du marché sur le terrain du Capeyrou et ont convenu de s'y retrouver en 2021.

Une belle enseigne



L'enseigne du salon de coiffure vient d'être refaite par le ferronnier de Beynac. Un bel exemple de ce qui doit se faire dans un des plus beaux villages de France. Nous en profitons pour rappeler à chaque commerçant le règlement de la ZPPAUP: « Signaler chaque commerce par deux enseignes **au maximum** : une en applique, une sur potence perpendiculaire à la façade. »

Si vous constatez une fuite sur le réseau public d'eau potable, un éclairage public défectueux, des dégâts sur le réseau électrique ou téléphonique, merci de bien vouloir le signaler à la mairie au 05 53 31 34 00 ou contacter l'adjoint en charge des réseaux Francis Vaucel 06 83 20 24 67

Les travaux de la traversée de Beynac débuteront le 16 novembre et devraient se terminer à la mi-décembre, si la météo est favorable. Le revêtement en résine prévu sur la zone de protection des piétons, de la rue Del Pontet jusqu'à la poste, ne pourra être réalisé qu'au printemps par temps sec et nécessitera deux jours de fermeture. Pour toutes informations relatives au chantier veuillez contacter l'adjoint en charge des travaux Francis Vaucel 06 83 20 24 67.

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tel : 05 53 31 34 00 - E-mail : mairiebeynaccazenac@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h

La Poste : Tél 36 31 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 56 47 Ouvert du lundi au samedi 8h-12h30/14h-18h

Déchetterie de Saint-Cyprien Tél : 05 53 59 51 76

Ouvert lundi 14h - 17h - mardi au vendredi 8h - 12h/13h30-17h - samedi 9h - 12h

MEDECIN 05 53 29 37 13

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17